

**Enquête publique sur le projet de déviation de Port-sur-Saône  
par la RN 19  
du 29 février au 31 mars 2012**

---

Dans le cadre de l'aménagement de la liaison Langres – Delle, inscrite en tant que grande liaison d'aménagement du territoire (GLAT) au schéma routier national, l'Etat, représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Franche-Comté, prépare l'aménagement d'une déviation de la RN19 qui traverse actuellement la commune de Port-sur-Saône.

A cet effet, le Préfet de la Haute-Saône a engagé une procédure d'enquête publique qui portera sur :

- l'utilité publique des travaux d'aménagement de la déviation de Port-sur-Saône par la RN19,
- le classement de la déviation de Port-sur-Saône en route express,
- la mise en compatibilité des plans d'occupation des sols (POS) des communes de Bougnon, Charmoille, Port-sur-Saône et Villers-sur-Port.

L'enquête publique se déroulera du ***mercredi 29 février au samedi 31 mars 2012***.

Le dossier d'enquête publique, consultable durant l'enquête en mairies de Bougnon, Charmoille, Grattery, Port-sur-Saône et Villers-sur-Port, présente l'opération d'aménagement et porte à la connaissance du public les études et informations détaillées sur le projet. Une lettre d'information sera également diffusée dans les dix communes du périmètre d'étude et des panneaux d'exposition seront installés en mairie de Port-sur-Saône.

L'ensemble du dossier sera accessible durant la période d'enquête sur le site Internet de la DREAL Franche-Comté ([www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)).

Le public est invité à faire part de ses attentes, appréciations, suggestions ou contre-propositions dans les registres disponibles à cet effet en mairies de Bougnon, Charmoille, Grattery, Port-sur-Saône et Villers-sur-Port ou à les transmettre par écrit au Président de la commission d'enquête dont le siège est basé en mairie de Port-sur-Saône.

La commission d'enquête assurera également des permanences suivant le calendrier ci-après :

- mairie de Bougnon : le 7 mars 2012 de 9h à 12h ;
- mairie de Charmoille : le 12 mars 2012 de 16h à 19h ;
- mairie de Grattery : le 17 mars 2012 de 9h à 12h ;
- mairie de Villers-sur-Port : le 28 mars 2012 de 14h30 à 17h30 ;
- marie de Port-sur-Saône : le 29 février 2012 de 9h à 12h, le 23 mars 2012 de 16h à 19h et le 31 mars 2012 de 14h à 17h.

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les différentes observations, ainsi que les éventuelles réponses du maître d'ouvrage. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à la réalisation de l'opération. Le rapport et les conclusions seront transmis au Préfet de la Haute-Saône, au plus tard six mois après la date d'ouverture de l'enquête, avant d'être mis à disposition du public pendant un an dans les mairies de chaque commune où s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Saône.

Sur la base de ce rapport ainsi que du dossier à constituer par le maître d'ouvrage, la déclaration d'utilité publique doit ensuite être prononcée par arrêté ministériel dans un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Contact

*Commission d'enquête pour le projet de déviation de Port-sur-Saône par la RN19  
Mairie de Port-sur-Saône – 17 rue Gilberte Lavaire - 70170 PORT-SUR-SAONE*